

Séance du 29 décembre 2004

L'an deux mille quatre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages de Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme CAZOTTES Christine - M. DEJEAN Maurice - Mme CONTRERAS Sylvie - M. GOMEZ René - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles - M. REILHAN Robert - M. ARNAL Richard - M. CARCELLER Claude - M. BECKER François - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel - M. BRIFFAUT Jacques - M. LAURIAC Gérard - M. CROS Christian - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric.

Absents excusés : M. RUIZ Jean François.

Absents : M. ALVERGNE Michel

Monsieur Jean-Marcel JOVER a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	40

Date de convocation
23 DECEMBRE 2004

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

78-2004

Composition de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président explique qu'il convient d'élire le Président et les cinq membres de la commission d'appel d'offres ainsi que leurs suppléants parmi les délégués titulaires de la Communauté de communes « Vallée de l'Hérault ».

Membres titulaires de la CAO	Membres suppléants de la CAO
Président : Louis VILLARET	Renée GERBAL
Jean Marcel JOVER	Guy LASSALVY
Elie NOUGAREDE	Raphaël ASENSI
Philippe SALASC	Michel ASTIE
Jean-Louis TOURET	Gérard CABELLO
Françoise MARTIN	Christian CROS

Le Conseil, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'élection du Président et des cinq membres de la commission d'appel d'offres ainsi que leurs suppléants

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret

